

GESTES ET POSTURES : Agents petite enfance

REFERENCES REGLEMENTAIRES

- La [loi n° 84-594 du 12 juillet 1984](#), modifiée en profondeur par la [loi du 19 février 2007](#), détermine les différents types de formation offerts aux agents territoriaux.

L'employeur est responsable de la santé et la sécurité des agents

- La loi prévoit qu'il doit prendre des mesures de prévention et veiller à l'adaptation de ces mesures.

ACTION DE SENSIBILISATION

Le service de médecine préventive propose dans le cadre de ces AMT (action en milieu de travail) des sensibilisations aux risques professionnels, et plus particulièrement aux TMS (troubles musculo squelettiques)



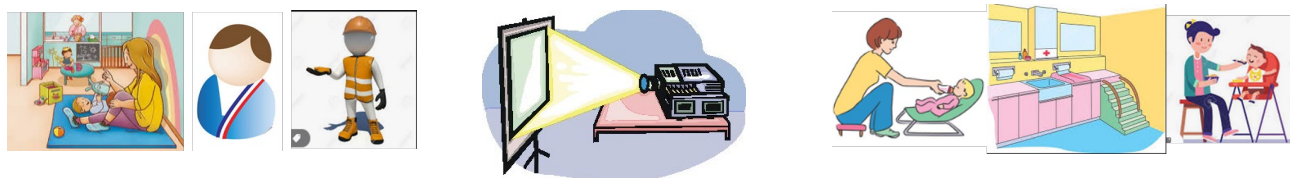
Objectifs

La sensibilisation aux gestes et postures est une **action de prévention active** du risque de TMS chez les agents de la petite enfance comme les auxiliaires de puériculture, éducatrices de jeunes enfants, assistantes maternelles. Elle a pour but de faire prendre conscience des effets des gestes et postures sur les différentes articulations lors de l'exécution de tâches et d'y apporter les corrections nécessaires. Elle a également pour objectif de **faire acquérir les bons gestes** et vient en complément des techniques de nettoyage.

*Le secteur de la petite enfance étant particulièrement exposé aux **risques biologiques**, ce module est inclus avec le geste et posture.*

Organisation de la sensibilisation

Agents concernés	Lieux	Matériel	Le CDG vient avec
Les agents petite enfance (crèche, multi accueil, assistante maternelle)	Une salle pouvant accueillir entre 15 et 20 personnes	La collectivité met à disposition : Lit à barreau Chaise haute Transat Fauteuil allaitement	Son ordinateur portable
Chef de service	Salle où l'on peut projeter un diaporama (un mur blanc convient)		La présentation sera assurée par une personne du SMP ou par un binôme
Elus du secteur	Un vidéoprojecteur		Une documentation résumant la sensibilisation
Chargé de prévention s'il y en a un pour la collectivité			



Déroulement de la session

- 9h - 9h15 : Accueil des participants et signature feuille émargement
- 9h15 - 10h45 : Présentation du PowerPoint et démonstration des gestes, avec participation des agents
- 10h45 - 11h : Petite pause pour mieux continuer 
- 11h - 12h 30 : Démonstration gestes, questions réponses
- 13h15 - 13h30 : Accueil des participants et signature feuille émargement
- 13h30 - 15h30 : Présentation du PowerPoint et démonstration des gestes, avec participation des agents
- 15h30 - 15h45 : Petite pause pour mieux continuer 
- 15h45 - 17h : Démonstration gestes, questions



Cette session de sensibilisation se veut interactive, la participation des agents contribue pleinement au contenu pédagogique.
Si vous avez des interrogations particulières nous y répondrons.
En fin de session nous vous remettrons un flyer résumant ce qui a été vu.

Vous souhaitez organiser une session pour vos agents

Cette sensibilisation est gratuite, elle est comprise dans votre adhésion au service de médecine préventive. Prenez contact avec votre infirmière référente en lui envoyant un mail

medecine.preventive@cdg45.fr

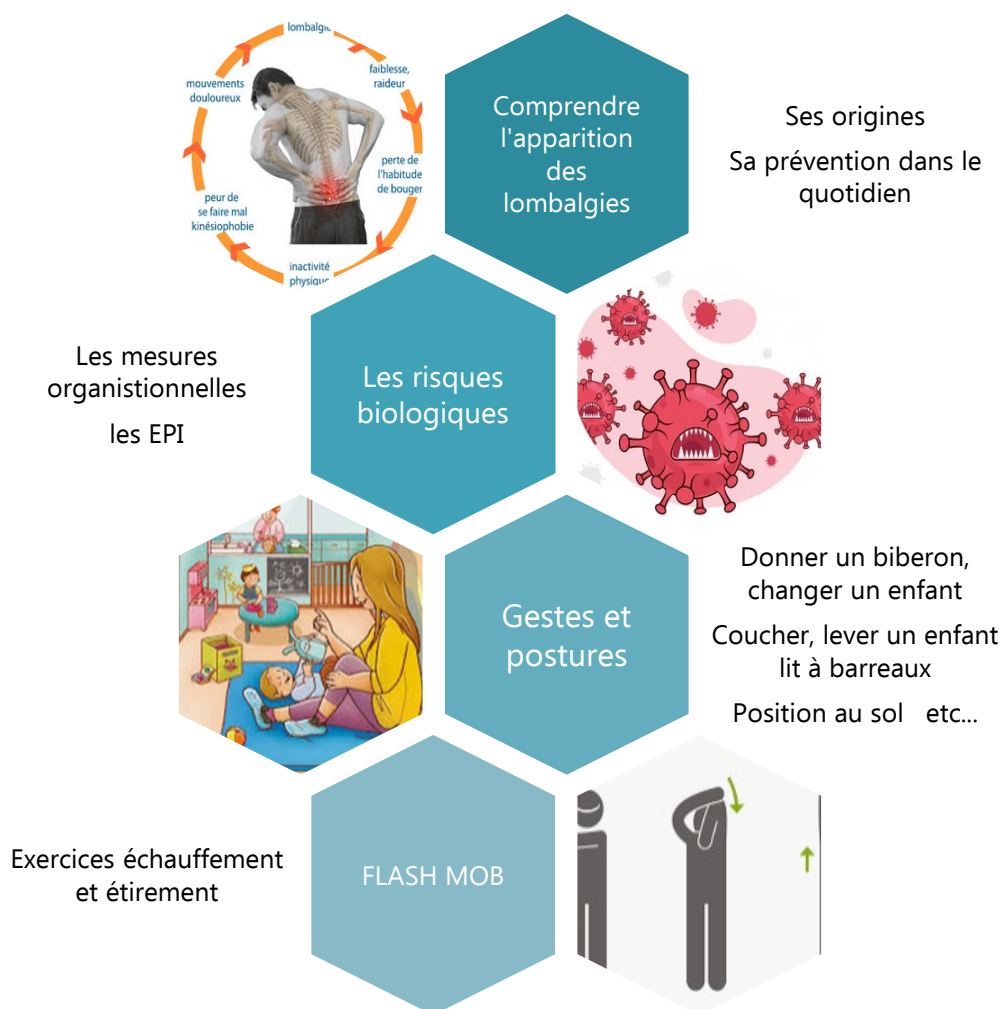
Nous fixerons ensemble une date.

Afin d'avoir un groupe suffisant nous pouvons regrouper plusieurs collectivités.



Sensibiliser aux TMS pour mieux les prévenir

Contenu de la formation



Le CDG45 autorise la réutilisation de ses informations et documents dans les libertés et les conditions prévues par la licence ouverte sous réserve d'apposer la mention :

Source CDG45, titre et lien du document ou de l'information et date de sa dernière mise à jour